Image not found or type unknown

Caisse de depôt et consignation

Par **davidoche**, le **06/07/2017** à **07:47**

Bonjour,

Dans quel cas peut on recevoir des chèques de la caisse des dépôts et consignations ?
Pourquoi cet argent passe par les impôts et le notaire et qu'au final, c'est le notaire qui fait le chèque au destinataire ?

Pouvez vous m'aider dans la compréhension de ce cheminement.

Merci de votre aide,
Bonne journée.

Par **morobar**, le **06/07/2017** à **08:11**

Bonjour,
C'est simple.
Aucun profession qui mouvemente des fonds ne peut les conserver.
Ces fonds sont soit déposés à la CDC (qui n'est pas un centre fiscal) mais une banque, soit dans un centre agrée comme la CARPA pour les avocats.
Tout le monde n'a pas accès à ces organismes pour y ouvrir un compte.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés